

Décision

Générale

colonial

Décision n° 309 concernant les services d'Etat.

n° 309

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Sont ensascés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour 2 ans et pour compter du 27 février 1961 (comme 2e classe) les Miliciens dont les noms suivent : Omar Hassan, Mle 2519; Chehem Dabale, Mle 2520; Mohamed Moussa, Mle 2521 ; Abdallah Abdou, Mle 2522. Est engagé dans la Milice de la Côte Française des Somalis Pour 2 ans et pour compter du 3 mars 1961 (comme 2e classe) le Milicien dont le nom suit : Saleh Ali Kassim, Mle 2523. Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six moi à compter de la date d'incorporation.